

Aux représentants des médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FSE : le rectorat prend acte de la sanction prononcée par le Conseil d'Etat

Neuchâtel le 29 janvier 2014. Le rectorat prend acte de la sanction prononcée par le Conseil d'Etat suite à l'enquête administrative menée dans le cadre de l'affaire de plagiat à la Faculté des sciences économiques. Il s'attachera à créer les meilleures conditions pour faciliter la réintégration du professeur concerné au sein de sa faculté.

Le Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de nomination des professeurs, a prononcé ce matin un blâme et une menace de renvoi à l'issue de la procédure administrative ouverte en avril 2013 et clôturée en septembre dernier.

Le rectorat prend acte de cette décision et s'engage à assurer les meilleures conditions de réintégration afin de mettre un terme à cette affaire.

Le rectorat compte sur la collaboration de l'ensemble de la communauté universitaire pour que cette démarche aboutisse au mieux et permette de tourner la page.

Contact :

Claudine Assad, responsable de la communication, claudine.assad@unine.ch, Tél. : 032 718 10 53

Aucune réponse ne sera donnée à la presse avant la fin de la rencontre de la Cheffe du DEF, Mme Monika Maire-Hefti, avec les journalistes